

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Marché public d'entretien des espaces verts – Accord-cadre avec émission de bons de commande

1) Nom et adresse de l'organisme qui a passé le marché

COMMUNE DES HERBIERS-6 rue du Tourniquet-CS 40 209

85502 LES HERBIERS CEDEX-Tél. 02 51 91 07 67-Télécopie : 02 51 64 99 45-www.lesherbiers.fr

Pouvoir adjudicateur : Mme le Député-maire de la commune des Herbiers ou l'adjoint délégué

2) Objet du marché

Le présent avis d'attribution de marché concerne l'entretien des espaces verts passé sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande avec montants minimums et maximums annuels. Le marché est composé de cinq lots :

-Lot 1 : La Gare, Fauvette, Ardelay, La Roche Thémer, La Pellinière

-Lot 2 : Métairie, Antilles, Amiral, Gare Routière, salles de sports

-Lot 3 : Le Mont des Alouettes, Montassier, Oiselière, Primetière, zone commerciale, La Verdure, Les Peux

-Lot 4 : Les entrées de ville, La rocade

-Lot 5 : Les bassins d'orage.

3) Durée

Pour chaque lot, l'accord-cadre avec émission de bons de commande est conclu pour une durée d'un an à compter de la réception de la notification, renouvelables trois fois par période annuelle.

3) Procédure

Appel d'Offres Ouvert en application de l'article 42-1a° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 25 I 1° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3) Attributaires

Les cinq lots du marché ont été notifiés le 19 mai 2017 et attribués comme suit :

-Lot 1 : La Gare, Fauvette, Ardelay, La Roche Thémer, La Pellinière – pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 60 000 € HT, attribué à UTIL'85 AREAMS – 85500 LES HERBIERS

-Lot 2 : Métairie, Antilles, Amiral, Gare Routière, salles de sports – pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 60 000 € HT, attribué à BOCAINSERT – 85500 LES HERBIERS

-Lot 3 : Le Mont des Alouettes, Montassier, Oiselière, Primetière, zone commerciale, La Verdure, Les Peux – pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 90 000 € HT, attribué à BOCAINSERT – 85500 LES HERBIERS

-Lot 4 : Les entrées de ville, La rocade – pour un montant minimum annuel de 16 000 € HT et un montant maximum annuel de 45 000 € HT, attribué UTIL'85 AREAMS – 85500 LES HERBIERS

-Lot 5 : Les bassins d'orage – pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 60 000 € HT, attribué à BOCAINSERT – 85500 LES HERBIERS

Soit un montant total minimum annuel de 101 000 € HT et un montant total maximum annuel de 315 000 € HT.

4) Procédures de recours

-Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de NANTES, 6 allée de l'Île Gloriette BP 24111 - 44041 NANTES CEDEX 1

Téléphone : +33 2 40 99 46 00 - Télécopie : +33 2 40 99 46 58

E-mail : greffe.ta-nantes@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

-Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, 8 rue de Châteaubriant - 44000 Nantes 8

5) Références de la publication de l'avis d'attribution principal

BOAMP (n° 17-74572) et JOUE (n°213222-2017)

6) Date d'envoi de l'avis d'attribution de marché

Le 6 juin 2017